

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☐ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE* ☒ L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéennes (DIRMED)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Service Politique de l'Exploitant et Programmation (SPEP)
Adresse : N° 18 Rue Antoine Zattara CS 70248
Commune Marseille CEDEX 3
Code postal 13331
Nature des activités : Entretien, exploitation et ingénierie routière pour les routes nationales et les autoroutes sans péage
restant sous la responsabilité de l'Etat
Qualification : Administration de l'Etat, service déconcentré à compétence (inter-)départementale

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Convolvulus lineatus Liseron à rayures parallèles	2 stations	Destruction en phase travaux (Voir chapitre 6.2.1 du dossier de demande de dérogation)
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'opération concerne l'aménagement du terre-plein central (TPC) de la RN568 entre le PRQ et le PR 20+800 (Opl. 13). Le projet a pour objectif l'amélioration de la sécurité des usagers. Il consiste en la création de 5 carrefours de retournement, de 2 carrefours en croix et Suite sur papier libre en la condamnation/suppression des traversées intermédiaires. (Voir chapitre 2 du dossier de demande de dérogation)

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Septembre - Octobre 2019

ou la date :

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
 Risque de destruction définitive de 2 stations de Liseron à rayures parallèles au droit de l'aire de recouvrement du PR 8+570
 Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ avec réimplantation sur place ☐
 avec réimplantation différée ☐
 Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : /.....

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : /.....

Suite sur papier libre

FI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques : Risque de destruction de 2 stations de Liseron à rayures parallèles en phase travaux au droit de l'aire de recouvrement du PR 8+570. En effet, une perte définitive d'individus est possible lors des travaux de terrassements ou de recouvrement du milieu naturel.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale ☒ Préciser : Licence, Master en Environnement, Biologie et Ecologie

Formation continue en biologie végétale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Départements : Bouches-du-Rhône (13)

Cantons :

Communes : Territoires des communes d'Arles, Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau

HI. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... La mesure d'évitement E1 vise à condamner certains accès sans démantèlement de la chaussée et permet d'éviter 23 stations de Liserons à rayures parallèles sur les 25 stations identifiées au droit du projet. Des mesures de réduction sont également prévues pour réduire l'impact sur l'espèce : Mise en place d'une mission de Coordination environnement et sensibilisation en phase travaux (R1), Limitation des emprises au strict nécessaire (R2), Balisage des zones sensibles (R3), Limitation du risque d'empoussièrement (R6), Limitation du risque de pollution en phase travaux (R7), Lutte contre les espèces invasives (R8). Enfin, les mesures d'accompagnement sont également en faveur de l'espèce : Fauche tardive des bords de route (A1) et Suivis post-travaux (A2).

Suite sur papier libre (Voir chapitre 5 et 7 du dossier de demande de dérogation)

LI. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Une mesure de suivi est prévue afin de s'assurer de la bonne efficacité des mesures mises en œuvre. Le suivi est prévu sur 5 années suivant la mise en service. Un compte rendu sera établi à l'issue de chaque campagne de suivi.

(Voir chapitre 7.2 du dossier de demande de dérogation)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
 le 14/01/2012
 Votre signature

Le Chef du Service des Politiques de l'Exploitant et de la Programmation

Stéphane LEROUX